IMT Nuremberg Archives

H – 5101

International Court of Justice

H5101 - 0002

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL DE NUREMBERG.

AUDIENCE DU MARDI 29 JANVIER 1946.

Séance de l'apres-midi.

-§-

29-A (AFTERNOON SESSION)

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL des GRANDS

H5101 - 0003

FRENCH JANUARY

H-5101

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL DES GRANDS CRIMINELS DE GUERRE

H5101 - 0004

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:

Séance du 29 janvier 1946

ouverte à 14 heures,

sous la présidence de Lord Justice LAWRENCE.

- = - = - = -

Mr. DUBOST - Avec la permission du Tribunal, nous allons poursuivre l'audition du témoin Mr. ROSER.

Mr. Paul ROSER - A la fin de 1942, j'ai été ramené en Allemagne et j'ai eu l'occasion de rencontrer, avec un médecin français, le chauffeur du médecin-chef allemand de l'infirmerie où je me trouvais alors. Ce soldat, dont j'ai oublié le nom, m'a dit ceci :

" En Pologne, dans une ville dont j'ai également oublié le nom, un sergent de mon régiment est allé avec une femme juive. Quelques heures plus tard, on l'a trouvé mort. Alors, dit le soldat allemand, on a fait sortir mon bataillon, la moitié de l'effectif a été disposé en cordon autour du ghetto, a pénétré dans la maison et a précipité par les fenêtres, pêle-mêle, le mobilier et les habitants."

Le soldat allemand terminait son récit par ces mots :

" Armer Mann, schrecklich, furchtbar" (Ah, mon pauvre ami, c'était épouvantable, inhumain). Nous lui avons demandé alors :

"Comment avez-vous pu faire une chose pareille ?"

Il nous a fait la réponse fatidique :

"Befehl ist Befehl" (un ordre est un ordre).

Tel est l'exemple que j'avais cité précédemment.

Mr. DUBOST - Vous aviez commencé de faire allusion, en parlant de Ravarouska, au traitement des prisonniers russes qui vous avaient précédés dans ce camp, si j'ai bonne mémoire ?

H5101 - 0005

Mr. ROSER - Oui, c'est exact. Le premier détachement français, arrivé à Ravarouska le 14 ou 15 avril 1942, a succédé à un groupe de 400 prisonniers de guerre russes, qui étaient les survivants d'un détachement de 6.000 hommes décimés par le typhus.

Les quelques médicaments qui ont pu être trouvés par les médecins français à l'arrivée à Ravarouska, provenaient de l'infirmerie des prisonniers russes; celà comprenait quelques cachets d'aspirine et différents médicaments, absolument rien pour soigner le typhus. Il n'y a eu aucune désinfection du camp entre le séjour des malades russes et les suivants.

Je ne peux pas parler ici de ces malheureux survivants russes de Ravarouska sans demander au Tribunal la permission d'évoquer l'épouvantable tableau que nous avons tous, je veux dire tous les prisonniers français qui se trouvaient dans les Stalags d'Allemagne, à l'automne ou à l'hiver de 1941, que nous avons tous vu lorsque sont arrivés les premiers détachements de prisonniers russes. Pour moi, c'est un dimanche après-midi que j'ai assisté à celà, un spectacle absolument hallucinant ! Les Russes arrivaient en colonnes par cinq, se tenant par le bras, car aucun d'eux ne pouvait marcher seul. L'expression "squelette ambulant" est vraiment la seule qui convient. Nous avons vu depuis des photographies des camps de déportation et de mort, nos malheureux camarades russes étaient exactement dans le même état dès 1941. La peau de leur visage n'était même pas jaune, elle était verte. Presque tous louchaient n'ayant même plus la force d'accomoder. Il en tombait des rangs entiers, une brochette de cinq hommes, les Allemands se précipitaient et frappaient à coups de crosse, à coups de cravache. Comme c'était dimanche après-midi, les prisonniers avaient, en somme, leur liberté, à l'intérieur du camp, bien entendu. Voyant cela, tous les Français se sont mis à pousser des hurlements et les Allemands nous ont fait rentrer dans les baraques. Le typhus

H5101 - 0006

s'est répandu immédiatement dans le camp des Russes, qui, arrivés lo.ooo au mois de novembre, n'étaient plus que 2.5oo au début de février.

Ces chiffres sont certains, je les tiens de deux sources. D'abord d'une source officieuse, qui était la cuisine du camp : il y avait affiché devant les cuisines un grand tableau sur lequel les Allemands inscrivaient les rations dérisoires et aussi l'effectif. L'effectif du camp des prisonniers russes fondait chaque jour de 8o à loo.

D'autre part, des camarades français étaient employés au Bureau des entrées du camp, appelé "Aufnahme", et eux aussi avaient les effectifs, et c'est d'eux que je tiens le chiffre de 2.5oo survivants en février. J'ai dans la suite, particulièrement à Ravarouska, eu l'occasion de voir des prisonniers français de toutes les régions de l'Allemagne. Tous ceux qui se trouvaient dans les Stalag c'est-à-dire dans les camps centraux, à l'époque dont je viens de parler, ont vu le même spectacle. Beaucoup de prisonniers russes ont été jetés à la fosse commune avant même leur mort. Morts et moribonds étaient ramassés entre les baraques et jetés dans des tombereaux. Les premiers jours nous voyions les cadavres dans les tombereaux, mais comme le commandant allemand du camp ne trouvait pas agréable de voir les soldats français saluer leurs camarades russes tombés, on les a dans la suite, couverts de baches.

Mr. D UBOST - Vos camps étaient alors surveillés par l'Armée allemand e ou par des S.S. ?

Mr. ROSER - Par la Wehrmacht.

Mr. DUBOST - Rien que par l'Armée allemande ?

Mr. ROSER - Uniquement, je n'ai jamais été surveill que par l'Armée allemande et par la Schutzpolizei après une tentative d'évasion.

Mr. DUBOST - Vous avez été repris ?

Mr. ROSER - Oui.

H5101 – 0007

Mr. DUBOST - Une dernière question. Vous avez successivement été enfermé dans un certain nombre de camps de prisonniers de guerre en Allemagne ?

Mr. ROSER - Oui.

Mr. DUBOST - Est-ce que dans tous ces camps, vous aviez la possibilité de pratiquer votre religion ?

Mr. ROSER - Dans les camps même ....

Mr. DUBOST - De quelle religion êtes-vous ?

Mr. ROSER - Je suis personnellement protestant. Dans les camps mêmes où j'ai passé, en général, on autorisait l'exercice du culte aux protestants et aux catholiques. Mais j'ai séjourné dans les Kommandos, en particulier dans un kommando agricole de la région de Brême, qui s'appelait je crois Naïburg, où il y avait un prêtre catholique. Nous étions dans ce kommando une soixantaine d'hommes. Ce prêtre catholique ne pouvait pas dire sa messe, on l'en empêchait.

Mr. DUBOST - Qui ?

Mr. ROSER - Les sentinelles, les "Posten".

Mr. DUBOST - Qui étaient des soldats de l'Armée allemande ?

Mr. ROSER - Mais oui, toujours.

Mr. DUBOST - Je n'ai plus de questions à vous poser

Le Président - Le Ministère public a-t-il des questions à poser ?

....

Le Ministère public des Etats-Unis ?

....

Est-ce qu'un avocat de la Défense voudrait poser des questions ?

Dr. Otto NELTE - Défenseur NELTE pour l'accusé KEITEL -

Témoin, quand avez-vous été fait prisonnier de guerre

H5101 - 0008

Mr. ROSER - J'ai été fait prisonnier le 14 juin 1940.

Dr. MELTE - Dans quel camp de prisonniers avez-vous été alors affecté ?

Mr. ROSER - J'ai été immédiatement envoyé à l'Oflag II D, à Grossborn Westphalenhof en Poméranie.

Dr. MELTE - Vous étiez dans un Oflag ?

Mr. ROSER - Oui.

Dr. MELTE - Quelles sont les prescriptions qui vous ont été données dans le camp de prisonniers de guerre au sujet d'un essai éventuel d'évasion ?

Mr. ROSER - Eh bien, on nous a avertis que l'on nous tirerait dessus et qu'il ne fallait pas essayer.

Dr. MELTE - Croyez-vous que ces communications étaient en accord avec la Convention de Genève ?

Mr. ROSER - Celle-là certainement.

Dr. MELTE - Vous parliez du cas de l'Oflag II D; vous disiez que là-bas un officier avait creusé un tunnel pour essayer de sortir du camp, et que, parce qu'il avait été le premier à sortir de ce tunnel, il avait été "descendu". Est-ce que c'est exact ?

Mr. ROSER - J'ai dit celà, oui.

Dr. MELTE - Faisiez-vous partie des officiers qui avaient entrepris la tentative d'évasion ?

Mr. ROSER - J'ai dit tout à l'heure, que celà m'a été raconté par le Lieutenant LEDOUX, qui était encore, lui, à l'Oflag II D quand celà est arrivé.

Dr. MELTE - J'ai compris. Je voulais simplement m'assurer que cet officier ROBIN avait trouvé la mort au cours de sa fuite.

Mr. ROSER - Oui, mais ici il faut remarquer une chose : tous les prisonniers de guerre qui s'évadaient

H5101 - 0009

savaient qu'ils risquaient leur vie. Chacun d'entre nous, au moment où il faisait le geste de fuir, savait qu'il risquait un coup de fusil. Mais une chose est d'être tué dans les barbelés, par exemple au moment où on les franchit, autre chose est d'être guetté et assassiné au moment où on ne peut rien faire, au moment où on est à la merci d'un homme, même sans arme, comme c'était le cas du Lieutenant ROBIN, qui était dans son tunnel, un tunnel d'évadé, haut comme cela; il était à plat ventre, il était comme cela en train de ramper, et on l'a tué; à ce moment là ce n'était pas la règle internationale.

Dr. NELTE - Je vous ai compris. Vous pouvez être sûr que pour tout prisonnier de guerre qui a essayé de fuir dans un but patriotique, j'ai une grande considération. Mais là, vous n'étiez pas présent, et je voulais simplement m'assurer qu'il se pouvait que cet officier courageux, lorsqu'il quittait le tunnel, n'ait pas répondu à l'appel de la garde. C'est la raison pour laquelle il aurait été tué ?

Mr. ROSER - Non.

Dr. NELTE - Vous nous avez donné une description extrêmement vivante du fait tel qu'il s'est passé. Je crois pourtant que votre fantaisie, puisque vous n'y étiez pas d'après vos propres déclarations, que votre fantaisie s'est donné libre cours.

Mr. ROSER - Il n'y a pas trente six manières de sortir d'un tunnel d'évadés, Monsieur; on est à plat ventre, on rampe, et quand l'homme est tué avant d'être hors du tunnel, j'appelle celà l'assassiner.

Le Président Nous ne voulons pas des arguments dans votre interrogatoire. Le témoin a déjà déclaré qu'il n'était pas là, qu'il n'avait pas vu. Il a expliqué les faits.

Dr. NELTE - Je vous remercie.

H5101 - 0010

Le cas du Lieutenant THOMSON ne m'a pas paru très clair, parce que là, vous avez, autant que je sache, déclaré que vous n'étiez pas personnellement très bien documenté, mais que tout simplement vous l'avez appris par des tiers. Est-ce exact ?

Mr. ROSER - Je ne peux que répéter ce que j'ai dit tout à l'heure.

Dr. NELTE - Oui.

Mr. ROSER - J'ai rapporté ici le récit du Lieutenant français LEDOUX, qui m'a dit s'être trouvé à Graudenz dans la forteresse, avec un Lieutenant de la R.A.F., Antony THOMSON. Cet officier anglais s'était évadé de la forteresse, il a été repris sur le terrain d'aviation, ramené à la forteresse, mis en cellule, dans la même que LEDOUX, et LEDOUX l'a vu tuer d'une balle de révolver dans la nuque. LEDOUX m'a également donné le nom de son meurtrier, je crois l'avoir donné tout à l'heure, c'était le Hauptfeldwebel OSTREICH. C'est un récit qui m'a été fait par un témoin.

Dr. NELTE - Cet Adjudant-chef OSTREICH faisait partie des gardiens du camp, ou alors de quelle formation faisait-il partie ?

Mr. ROSER - Je n'en sais rien.

Dr. NELTE - Saviez-vous qu'en qualité de prisonnier de guerre vous aviez un droit ?

Mr. ROSER - Certainement, je connaissais personnellement la Convention de Genève que l'Allemagne a signée en 1934.

Dr. NELTE - ~~Puis-je connaître les dispositions ?~~ Vous saviez en somme que vous aviez la possibilité de vous plaindre au Chef du camp. En avez-vous fait usage ?

Mr. ROSER - Il m'est arrivé d'essayer, sans succès !

Dr. NELTE - Puis-je vous demander comment s'appelait le Chef du Kommando qui vous a repoussé ?

H5101 - 0011

Mr. ROSER - Celà je ne le sais as, mais je vais vous dire quand j'ai essayé, c'était au fameux Stafkommando de Linzburg dans le Hanovre. Ce kommando dépendait du Stalag IO C. Après la nuit que je viens de décrire tout à l'heure où au cours d'une évasion manquée, nous avons été assommés pendant trois heures durant, le lendemain matin, un certain nombre d'entre nous ont été gardés au Kommando; nous avons vu alors les supérieurs immédiats du chef du Kommando, c'était un Oberlieutenant, dont je ne sais pas le nom, qui a vu que nous étions blessés, couverts de blessures à la tête en particulier, et qui a trouvé la chose fort bonne. Le soir nous sommes allés au travail; rentrés à 7 heures, nous avons reçu la visite d'un major, un homme fort distingué qui a trouvé aussi, que ma foi, puisque nous essayions de nous évader, il était juste qu'on nous punisse.. Quant à notre réclamation elle n'est pas allée plus loin, Monsieur.

Dr. NELTE - Saviez-vous que le Gouvernement allemand avait conclu un accord avec le Gouvernement de Vichy au sujet des prisonniers de guerre ?

Mr. ROSER - Oui, j'ai entendu parler de celà, mais on ne venait pas visiter les Kommandos de ce genre là.

Dr. NELTE - Ainsi vous voulez dire que ces visites que vous nous avez décrites n'avaient lieu que dans les camps et non pas dans les kommandos de travail ?

Mr. ROSER - Mais si Monsieur. Les visites avaient bel et bien lieu dans les kommandos de travail, mais pas dans les Stafkommando où je me trouvais. Voilà la différence.

Dr. NELTE - Vous n'avez pas toujours été au Kommando disciplinaire ?

Mr. ROSER - Non.

Dr. NELTE - Quand êtes-vous arrivé au Kommando disciplinaire ?

Mr. ROSER - En avril 1941 pour la première fois.

H5101 - 0012

C'était un kommando celui-là où on envoyait sans motif immédiat, uniquement des aspirants et des prêtres. Là, nous n'avons reçu aucune visite, c'était le Strafkommando de Linzburg. A Ravarouska nous avons reçu la visite de deux médecins suisses, je crois, en septembre 1942.

Dr. MELTE - En septembre 1942 ?

Mr. ROSER - Oui, en septembre 1942.

Dr. MELTE - Avez-vous présenté votre requête à ce médecin suisse ?

Mr. ROSER - Pas moi personnellement, mais notre homme de confiance a pu leur parler.

Dr. MELTE - Est-ce qu'il y a eu un résultat ?

Mr. ROSER - Oui, certes.

Dr. MELTE - Ne croyez-vous pas que, lors de la réclamation par le canal du chef de camp, cela n'aurait pas réussi si l'on l'avait voulu ?

Mr. ROSER - Nous n'avions pas de rapports très amicaux avec notre cadre allemand à Ravarouska.

Dr. MELTE - Je ne comprends pas exactement.

Mr. ROSER - Je dis que nous n'avions pas de bons rapports avec le commandant du camp à Ravarouska.

Dr. MELTE - Pourtant il ne s'agit pas ici de la question des relations, mais d'une présentation dans le sens hiérarchique, d'une demande par exemple ; n'est-ce pas ?

- (Le témoin hausse les épaules)

Quand êtes-vous parti de Ravarouska ? A quel moment ?

Mr. ROSER - Fin octobre 1942.

Dr. MELTE - Autant que je rappelle, vous avez indiqué un nombre de victimes à Ravarouska qui ont pu être comptées ou observées par vous. Vous avez donné un chiffre, est-ce exact ? Combien de gens y avait-il ?

Mr. ROSER - C'est un chiffre qui m'a été donné par le Dr. LIEVIN qui était médecin français à Ravarouska.

H5101 - 0013

Une soixantaine, j'ai dit n'est-ce pas, une soixantaine de morts au camp même, auxquels il faut ajouter une centaine de disparus.

Dr. MELTE - Parlez-vous de victimes françaises ou parlez-vous en général ?

Mr. ROSER - A Ravarouska, quand j'y étais, il n'y avait pour ainsi dire que des Français, quelques Polonais et quelques Belges.

Dr. MELTE - C'est pourquoi je pose cette question, parce que, dans le rapport du 14 juin 1945, les victimes ont été indiquées comme 14 Français; et c'est pourquoi nous parlons aussi d'août et septembre, et nous trouvons par conséquent que ce chiffre est très élevé pour l'époque. Je vous remercie.

Le Président - Est-ce qu'un autre avocat allemand veut poser des questions ? Monsieur DUBOST....

Mr. DUBOST - Nous en avons terminé avec ce témoin, Monsieur le Président, et si le Tribunal le permet, nous passerons à un autre témoin, le dernier.

Le Président - Le témoin peut se retirer. Monsieur DUBOST, pouvez-vous dire au Tribunal si le témoin que vous allez appeler va nous donner des preuves d'une nature différente de celles qui ont déjà été données par vous ? Car vous vous souviendrez que nous avons dans le document français N° RF 321, un très grand nombre de preuves sur les camps de concentration. Le témoin que vous allez appeler va-t-il donner d'autre preuves ?

Mr. DUBOST - Le témoin que nous allons appeler Messieurs, se propose de présenter un témoignage direct au sujet d'un certain nombre d'expériences qui ont été conduites sous ses yeux, il a même déposé certains documents

Le Président - Ces expériences dont le témoin va parler sont-elles rapportées dans le livre 321 ?

Mr. DUBOST - Elles sont citées, mais non rapportées

H5101 - 0014

d'ailleurs, étant donné l'importance donné aux témoignages dans l'exposé français qui concerne les camps, j'abrègerai beaucoup mon travail et je me dispenserai de lire les documents que je ne ferai que déposer en grande partie, lorsque ces témoins auront été entendus. D'autre part, le Docteur BALACHOWSKY....

Le Président - Appelez le témoin et essayez qu'il ne soit pas trop long.

- (entrée du témoin).

Quel est votre nom ?

Le témoin - BALACHOWSKY Alfred

Le Président - Etes-vous français ?

Dr. BALACHOWSKY - Français.

Le Président - Voulez-vous répéter le serment après moi. Vous jurez de parler sans haine et sans crainte, de dire la vérité, rien que la vérité, toute la vérité? Levez la main droite et dites : "Je le jure".

Dr. BALACHOWSKY - Je jure de parler sans haine et sans crainte, de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

Le Président - Vous pouvez vous asseoir si vous le désirez.

Me. DUBOST - Vous vous appelez BALACHOWSKY Alfred, votre nom s'écrit B.A. L.A.C.H.O.W.S.K.Y .

Dr. BALACHOWSKY - C'est exact.

Me. DUBOST - Vous êtes chef de laboratoire à l'Institut Pasteur à Paris ?

Dr. BALACHOWSKY - C'est exact.

Me. DUBOST - Vous êtes domicilié à Viroflay ? Vous êtes né le 15 août 1909 à Korotcha, Russie ?

Dr. BALACHOWSKY - C'est exact.

Me. DUBOST - Vous êtes français ?

H5101 - 0015

Dr. BALACHOWSKY - Français

Mr. DUBOST - De naissance ?

Dr. BALACHOWSKY - Russe de naissance, Français par naturalisation.

Mr. DUBOST - Vous avez été naturalisé en quelle année ?

Dr. BALACHOWSKY - En 1932.

Mr. DUBOST - Vous avez été déporté le 16 janvier 1944, après avoir été arrêté, le 2 juillet 1943 et avoir fait 6 mois de prison à Fresnes, puis à Compiègne ? Vous êtes passé ensuite au camp de Dora ?

Dr. BALACHOWSKY - C'est exact.

Mr. DUBOST - Pouvez-vous rapidement nous dire ce que vous savez du camp de Dora ?

Dr. BALACHOWSKY - Le camp de Dora est situé à 5 Kms au Nord de la ville de Nordhausen, dans le sud de l'Allemagne. Ce camp était considéré par les Allemands comme un Kommando secret, c'est à dire un Geheimekommando, où les prisonniers par conséquent étaient internés et ne pouvaient plus sortir.

Ce Geheimekommando avait pour but la fabrication des "V. 1" et des "V. 2", les "verkehrstormwaffen", les torpilles que les Allemands lançaient sur l'Angleterre; c'est la raison pour laquelle Dora était un kommando secret. Ce camp se divisait en deux parties; une partie extérieure ~~qui~~ comprenait un tiers des effectifs totaux qui se trouvaient dans le camp et deux tiers des effectifs étaient concentrés dans l'usine souterraine. Dora était, par conséquent une usine souterraine pour la fabrication du "V. 1" et du "V. 2". Je suis arrivé à Dora le 1o février 1944, venant de Buchenwald.

Mr. DUBOST - Parlez moins vite, s'il vous plait. Vous êtes arrivé au Camp de Dora venant de Buchenwald, le... ?

Dr. BALACHOWSKY - Le 1o février 1944, c'est-à-dire à la période où la vie dans le camp de Dora était parti-

H5101 - 0016

culièrement pénible. Nous avons été embarqués le 1o février dans un camion, à 76 hommes dans un grand camion allemand. On nous obligéait à rester accroupis, ayant devant le camion à l'endroit du siège 4 gardes SS. Comme il nous était impossible de nous accroupir tous à l'intérieur du camion, étant donné que nous étions trop nombreux, chaque fois qu'un homme levait la tête, il recevait un coup de crosse, c'est ainsi qu'au cours de ce transport qui dura 4 heures, nous eûmes plusieurs blessés.

Arrivés au camp même de Dora, nous avons passé environ toute une journée et une nuit sans nourriture, dans le froid, dans la neige, pour toutes les formalités d'enregistrement dans le camp: Remplissage de fiches, noms, prénoms, etc... Par rapport à Buchenwald, nous trouvions un changement considérable à Dora, car la direction générale du camp de Dora était confiée à des prisonniers d'une catégorie spéciale, qui étaient des criminels. Ce sont ces criminels qui étaient nos chefs de blocs, c'était des criminels qui distribuaient notre soupe, qui prenaient soin de nous. Ces criminels se distinguaient par un triangle vert en opposition au triangle rouge des politiques, triangle vert sur lequel s'inscrivait en noir la lettre S. C'est ainsi que nous appelions les S, Sicherung verwahrten, c'est-à-dire ~~des~~ criminels condamnés par des tribunaux allemands, bien avant la guerre, pour crimes; mais au lieu, une fois leur peine terminée, d'être renvoyés dans leur foyer, ces criminels étaient relégués à vie dans les camps de concentration, précisément pour encadrer les autres prisonniers. Inutile de vous dire que cette catégorie de prisonniers, ces criminels au triangle vert étaient ~~ent~~ des éléments tarés qui avaient fait 5, 1o, quelquefois 2o ans de prison, avant d'avoir fait 5 ou 1o ans de camp de concentration, des éléments tarés qui n'avaient aucun espoir de jamais sortir des camps de concentration. Ces criminels avaient donc, grâce à l'appui, à la collaboration que leur offrait la direction S.S. du camp, la possibilité, si on peut dire, de faire leur carrière. Cette carrière consistait à voler, à piller les autres prisonniers et à

H5101 - 0017

obtenir d'eux le rendement de travail maximum, rendement qui était exigé des S.S. Ils nous battaient du matin jusqu'au soir. Lever le matin à 4 heures, lever qui devait s'effectuer en cinq minutes dans des dortoirs souterrains où nous étions entassés sans air, dans une atmosphère viciée, dans des blocs à peu près grands comme cette salle, où s'entassaient trois milles à trois mille cinq cents détenus sur cinq étages de paillasses pourries qui n'étaient jamais renouvelées. En cinq minutes, nous avions à nous lever, car nous couchions tout habillés. D'autre part, le sommeil n'était guère possible car, la nuit, c'était un va et vient continu; également des vols de toutes sortes se faisaient la nuit entre prisonniers; par conséquent de plus il n'était pas possible de dormir, parce que nous étions couverts de poux; dans tout le camp de Dora, la vermine pullulait. Il y avait pratiquement impossibilité de se débarasser des poux. En cinq minutes nous avions à nous mettre en rang dans le tunnel et nous rendre vers un endroit qui nous était indiqué.

Le Président - (au témoin) - Un moment...

Mr. DUBOST, vous avez dit que vous appeleriez ce témoin pour l'interroger sur des expériences. Il nous donne tous les détails de ces camps que nous avons déjà entendu à plusieurs reprises.

Mr. DUBOST - Personne ne nous avait jamais parlé du camp de Dora, Monsieur le Président.

Le Président - Oui, mais tous les camps dont nous avons entendu parler sont décrits à peu près avec les mêmes détails; j'avais compris que vous aviez appelé ce témoin parce qu'il allait parler des expériences.

Mr. DUBOST - Si le Tribunal est persuadé que tous les camps ont eu le même régime, ma démonstration est faite et le témoin passera à l'exposé des expériences du camp de Buchenwald. Mais je tendais à démontrer que tous les camps allemands étaient les mêmes. Je crois que cette preuve est faite.

H5101 - 0018

Le Président - Si nous pensions que celà devrait être prouvé, il faudrait appeler des témoins de tous les camps, il y en a des centaines.

Mr. DUBOST - Cette question a besoin d'être prouvée parce que c'est l'unité de procédés qui établit la culpabilité des accusés ici présents. Dans chaque camp, il y a un responsable personnel, qui est le chef du camp, mais nous ne jugeons pas le chef du camp, nous jugeons les accusés ici présents et nous les jugeons pour avoir conçu...

Le Président - Monsieur DUBOST, je vous ai déjà signalé qu'il n'y a pas eu pratiquement de contre-interrogatoire, et je vous ai demandé de limiter ce témoin le plus possible aux questions d'expériences.

Mr. DUBOST - Le témoin s'en tiendra aux expériences de Buchenwald, puisque tel est le désir du Tribunal. Le Tribunal considèrera que la preuve est faite de l'unité de traitement dans tous les camps d'internement en Allemagne.

Passez à l'exposé des pratiques criminelles auxquelles le corps médical S.S. allemand a été mêlé dans les camps, pratiques criminelles qui ont pris forme d'expériences scientifiques.

Dr. BALACHOWSKY - J'ai été rappelé à Buchenwald le 1er mai 1944 et affecté au bloc 50, qui, en fait, était une usine pour la fabrication du vaccin contre le typhus exanthématique. Ce rappel de Dora vers Buchenwald a été fait parce que, entre temps, la direction du camp avait appris que j'étais spécialisé dans ces recherches et, par conséquent, voulait utiliser mes services à l'intérieur du Bloc 50 pour la fabrication du vaccin. D'ailleurs, j'ai été absolument étranger à cette mesure, l'ignorant jusqu'au dernier moment.

Je fis donc connaissance avec le Bloc 50 à partir du 1er mai 1944 et je suis resté jusqu'à la libération du camp, le 11 avril 1945. Le Bloc 50, qui était le bloc de fabrication de vaccin était dirigé par le Sturmbanführer

H5101 - 0019

SCHULE, c'est-à-dire un médecin Sturmbanführer, ayant le grade par conséquent environ de Commandant SS., qui avait la direction de ce bloc, la responsabilité de la fabrication. Ce même Sturmbanführer SS SCHULE avait la direction d'un autre bloc, dans le camp de Buchenwald. Cet autre bloc était le bloc 46, le fameux bloc des expériences, le fameux bloc où l'on internait les hommes pour les utiliser comme cobayes. Le secrétariat du bloc 46 et du bloc 5o était un secrétariat commun. C'était le "geschäftzimmer", par conséquent toutes les archives, toutes les fiches d'expériences, tout le courrier, toutes les décisions se rapportant aussi bien au bloc 46 - bloc des expériences - qu'au bloc 5o, étaient remises à la "geschäftzimmer", c'est-à-dire au secrétariat du bloc 5o.

Le secrétaire de ce bloc 5o, qui était un détenu politique autrichien, mon ami Eugène COGOL, et quelques autres camarades, avaient par conséquent la possibilité de fouiller dans toutes les archives, dont ils avaient la responsabilité, et par conséquent de savoir au jour le jour ce qui se passait, soit au bloc 5o, notre bloc, soit au bloc 46. Personnellement, j'ai pu avoir la plupart des archives du bloc 46 et le cahier même des expériences du bloc 46 a été sauvé. Nous le possèdons, il est entre nos mains et il a été remis au "Psychological Service" américain.

Par conséquent, nous avons sur cet agenda, sur ce cahier, la totalité des expériences inscrites qui se sont faites au bloc 46. Le bloc 46 a été créé en octobre 1941 par une Commission suprême, dépendant du service de santé des Waffen SS., et nous voyons dans son conseil d'administration un certain nombre de noms, car ce bloc 46 dépendait de la Section de recherches N° 5 (Versuchen Sektion N° 5 de Leipzig), de la Direction suprême des Waffen SS. Le responsable de cette section était l'inspecteur BOUGROWSKI, Obergruppenführer des Waffen SS. Le conseil d'administration qui a créé ce bloc 46 était composé des personnalités suivantes :

- Dr. GANZKEN, Obergruppenführer (c'est-à-dire le plus haut grade dans les Waffen SS);

H5101 - 0020

- Dr. POPPENDIEK, Gruppenführer des Waffen SS, et enfin nous voyons associé à ces noms le Dr. HANDLOSE, de la Wehrmacht, de l'Académie militaire de Berlin, qui, lui aussi, est associé à la création de l'expérience sur les hommes.

Par conséquent, dans ce conseil de création, il y avait des SS, mais il y avait également le nom du Dr. HANDLOSE. Les expériences elles-mêmes étaient conduites par le Sturmbannführer SCHULE, mais tous les ordres, et tous les types d'expériences, dont je vais vous parler tout à l'heure étaient ordonnés par Leipzig, c'est-à-dire par la Section de recherches, la Versuchen Sektion des Waffen SS. Il n'y avait par conséquent pas d'initiatives personnelles; SCHULE, comme ~~le directeur du camp~~, ne prenait pas d'initiatives personnelles.

En ce qui concerne ces expériences, tous les ordres venaient directement de la Direction suprême de Berlin. Parmi ces expériences que nous avons pu suivre pas à pas - du moins certaines d'entre elles - par les fiches, par les résultats, par les numéros d'entrée, par les numéros de sortie au bloc 46, il y a d'abord des expériences nombreuses sur le typhus exanthématique. En second lieu, il y a des expériences sur les brûlures au phosphore. Troisièmement des expériences sur les hormones sexuelles. Quatrièmement, des expériences sur les oedèmes de carence c'est-à-dire sur des avitaminoses. Enfin cinquièmement, je peux vous citer des expériences d'ordre médico-légal. Par conséquent, nous avons là cinq types définis d'expériences.

Dr. DUBOST - Les hommes qui ont servi de sujets à ces expériences, étaient-ils volontaires ou non ?

Dr. BALACHOWSKY - Les humains qui servirent comme sujets d'expériences étaient recrutés non seulement dans le camp de Buchenwald, mais aussi en dehors du camp. Ils n'étaient pas volontaires, ils ignoraient d'ailleurs, la plupart du temps, jusqu'au moment où ils entraient dans ce bloc 46, qu'ils allaient pouvoir servir de sujets d'

H5101 - 0021

expériences. Le recrutement se faisait parmi les criminels dont on voulait peut-être éliminer le nombre trop considérable, de cette manière. Mais le recrutement se faisait aussi par des prisonniers politiques. J'ajouterai davantage : ce recrutement du bloc 46 se faisait également parmi les prisonniers de guerre de nationalité russe. Je dois dire, que parmi les politiques et prisonniers de guerre qui servirent aux expériences au bloc 46, les Russes ont toujours été en majorité, en majorité pour la raison suivante : c'est que les Russes, parmi tous les détenus qui pouvaient exister dans les camps de concentration, étaient ceux qui possèdaient la plus grande résistance physique, une résistance physique nettement supérieure à celle des Français ou des gens de l'Europe occidentale, résistance à la faim, résistance aux mauvais traitements, résistance physique de toute nature. Par conséquent, c'est surtout en raison de leur résistance physique que les Russes politiques ont été recrutés davantage pour les expériences que les autres prisonniers. Cependant il y a eu des gens d'autres nationalités parmi eux, et notamment des Français. Je reviens par conséquent maintenant, si vous le voulez bien, à la question du détail des expériences elles-mêmes.

Mr. DUBOST - Ne l'exposez pas d'une façon trop complète, car nous ne sommes pas des techniciens. Il nous suffit de savoir qu'elles étaient conduites sans aucun souci d'humanité et sur des sujets non volontaires. Montrez-nous leur caractère atroce et dites nous en le terme.

Dr. BALACHOWSKY - Les expériences conduites au bloc 46 étaient des expériences qui avaient évidemment un but médical, mais la plupart d'entre elles ne servirent en aucune façon la science; par conséquent il ne conviendrait presque pas de les appeler des expériences. Les hommes servaient surtout de sujets de contrôle pour des vérifications de médicaments, de poisons, de souches, etc... Je prends par exemple la question du vaccin con-

H5101 - 0022

tre le typhus exanthèmatique : pour sa fabrication il fallait des souches. Ce n'était pas indispensable pour des expériences telles que nous en poursuivons à Pasteur et dans tous les Instituts du monde, on trouve toujours des malades du typhus pour permettre des prélèvements de sang. Ici, c'est bien différent, au bloc 46 nous avons pu déceler, d'après les fiches et d'après le graphique que vous avez sous les yeux, douze souches différentes, désignées avec les initiales B.U., ce qui veut dire Buchenwald allant de Buchenwald 1 jusqu'à Buchenwald 12. On entretenait en permanence ces souches de typhus dans le bloc 46 par passage d'individu malade à individu sain, par conséquent par inoculation artificielle en piqûres intraveineuses, de zéro cinq à un centimètre cube de sang virulent prélevé à un homme en pleine crise. Or nous savons très bien que cette forme d'inoculation de typhus artificielle en piqûre intraveineuse est invariablement mortelle. Par conséquent, tous les individus ayant servi pour le maintien des souches pendant toute la période où ces souches ont été utilisées, c'est-à-dire depuis octobre 1942 jusqu'à la libération du camp, tous les hommes sont morts et nous avons pu noter environ dans l'ensemble près de 600 victimes simplement pour les souches.

Mr. DUBOST - On les a littéralement assassinés pour entretenir ces souches.

Dr. BALACHOWSKY - On les a littéralement assassinés pour entretenir ces souches. En dehors des souches, nous avons l'expérience sur la valeur des vaccins.

Mr. DUBOST - Que sont les documents que vous venez de citer ?

Dr. BALACHOWSKY - C'est un document qui vous donne une fiche pour les souches.

Mr. DUBOST - Ce document a été rapporté par vous ?

Dr. BALACHOWSKY - Il a été rapporté par moi et le relevé a été fait par moi sur l'agenda du bloc 46, c'est-à-dire sur le cahier des expériences du bloc 46.

H5101 - 0023

Mr. DUBOST - C'est ce document que vous nous avez remis ?

Dr. BALACHOWSKY - Nous avons en fait un document beaucoup plus complet qui est entre les mains du "Psychological Service" américain, puisque nous avons tout l'agenda et que ceci représente une seule page de l'agenda.

Mr. DUBOST - Je demande au Tribunal de bien vouloir prendre acte du fait que le Ministère public français dépose ce document sous le numéro KF 334, comme annexe du témoignage du Docteur BALACHOWSKY.

Dr. BALACHOWSKY - En 1944, en outre, ce furent des expériences sur la valeur des vaccins. 15o hommes perdirent la vie dans ces expériences. Les vaccins utilisés par l'armée allemande étaient non seulement ceux fabriqués dans notre bloc 46, mais des vaccins d'origine italienne, des vaccins d'origine danoise, des vaccins d'origine polonaise et les Allemands ont voulu se rendre compte de la valeur respective de ces différents vaccins. Par conséquent, ils entreprirent au mois d'Août 1944 des expériences sur 15o hommes ~~au mois d'août 1944~~, qui furent enfermés au bloc 46. J'ouvre une parenthèse : je voudrais vous dire comment fonctionnait ce bloc 46. Ce bloc 46 était un bloc entièrement clos entouré de fils de fer barbelés; les internés du bloc 46 n'étaient soumis à aucun appel, à aucune sortie extérieure, car toutes les fenêtres étaient closes et les carreaux en verre dépoli. Personne ne pénétrait dans le bloc sans y être habilité. La direction du bloc était confiée à un détenu politique allemand, ce détenu politique était le kapo DIETZSCH, chef du bloc; ~~kapo Dietzsch;~~ c'était un élément taré, ayant 2o ans d'incarcération dans les prisons et dans les camps, qui exécutait le travail matériel des SS. C'est lui qui piquait et c'est lui qui inoculait, c'est lui qui exécutait sur ordres. Il y avait dans le bloc, chose extraordinaire, de l'armement, des pistolets automatiques, des grenades, afin de pouvoir mater une révolte, qu'elle

H5101 - 0024

vienne de l'extérieur ou de l'intérieur du bloc. Je puis vous dire également que sur une fiche de commande pour le bloc 46, passée au bloc 5o à la "Geschäftzimmer", au mois de janvier 1945, figuraient 3 camisoles de force pour maitriser ceux qui ne voulaient pas se laisser inoculer.

~~Par conséquent,~~ Je reprends les expériences sur le typhus et sur les vaccins. Vous voyez dans quel cadre ces expériences pouvaient se faire.

On divisa les 15o prisonniers en deux lots. D'une part des témoins, d'autre part des sujets d'expériences Seuls les sujets d'expérience reçurent les piqures de vaccination ordinaire, des différents types de vaccin qu'on voulait expérimenter. Les témoins ne reçurent aucun vaccin. Après la vaccination des sujets d'expériences, on inocula, par intraveineuse toujours, tous les hommes destinés à cette expérience, témoins et sujets Une quinzaine de jours après cette inoculation, les témoins meurent, car c'est le temps approximatif pour un inoculé de typhus de voir son heure arriver. Quant aux autres qui reçurent différents vaccins, ils moururent, dans une proportion variable, en rapport avec la valeur des vaccins eux-mêmes. Certains vaccins donnèrent un résultat excellent et déterminèrent une faible mortalité, c'est le cas des vaccins d'origine polonaise. D'autre ~~part~~ au contraire déterminèrent une mortalité bien plus élevée. Bref, quand l'expérience ~~fut~~ était considérée comme terminée, suivant l'habitude et la tradition instaurée au bloc 46, les rescapés ~~d'une expérience~~ ne devaient pas survivre, et ces rescapés aux expériences étaient liquidés et assassinés dans le bloc 46 par les procédés habituels que nous ~~xxxxx~~ ont déjà décrits d'autres de mes camarades, c'est-à-dire la piqûre de phénol intre-cardiaque : lo centimètres cubes de phénol pur intra cardiaque était le procédé habituel d'extermination à Buchenwald.

Le Président - Monsieur DUBOST vous a déjà dit que les proportions de ces injections ne nous interes-

~~saient pas~~

H5101 - 0025

saient pas particulièrement ici, n'entrez pas dans les détails.

Dr. BALACHOWSKY - Je vais vous parler d'autres détails qui sont susceptibles de vous intéresser. Ce sont des expériences d'ordre psychothérapique, utilisation de produits chimiques pour guérir le typhus, toujours dans les mêmes conditions au bloc 46. A ces expériences ont collaboré des industries allemandes, notamment y ont collaboré l'I.G. Farben Industrie, qui a fourni un certain nombre de médicaments pour être expérimentés au bloc 46. Parmi les professeurs qui fournissaient ces médicaments, sachant qu'ils allaient être utilisés au bloc 46, figure le professeur LAUTSCHLAEGER de Francfort.

Voici par conséquent pour la question du typhus. Je passe aux expériences au phosphore utilisées surtout sur des détenus d'origine russe. Ces brulures au phosphore faites au bloc 46 l'étaient sur des détenus russes pour la raison suivante : des bombes lancées en Allemagne par l'aviation alliée provoquèrent des brûlures sur la population civile et sur les militaires, brûlures qui guérissaient mal. Par conséquent, les Allemands recherchaient toute une série de médicaments susceptibles d'améliorer la cicatrisation des plaies provoquées par ces brûlures. C'est ainsi que ces expériences furent instaurées au bloc 46 sur des détenus russes, qui furent artificiellement brûlés par des produits à base de phosphore, et ensuite soignés par différents médicaments fournis par l'industrie allemande.

Expériences sur les hormones sexuelles.

Mr. DUBOST - Quelles furent les conséquences de ces expériences ?

Dr. BALACHOWSKY - Les expériences se terminaient toujours dans ce cas par la mort.

Mr. DUBOST - Toujours par la mort. Chaque expérience équivaut à un assassinat, dont les responsables sont les SS dans leur ensemble ?

H5101 - 0026

Dr. BALACHOWSKY - Dont sont responsables ceux qui ont instauré cette institution.

Mr. DUBOST - C'est-à-dire les SS dans leur ensemble et le corps médical allemand en particulier ?

Dr. BALACHOWSKY - Absolument, puisque les ordres venaient du Verwaltung Sektion N° 5. Les S.S. étaient responsables, puisque ces ordres venaient de cette section à Leipzig, par conséquent de la direction suprême des Waffen S.S.

Mr. DUBOST - Je vous remercie. Quelles ont été les conséquences des expériences faites sur les hormones sexuelles.?

Dr. BALACHOWSKY - Elles ont été moins graves. Ce sont des expériences ridicules d'ailleurs au point de vue scientifique. Nous avions à Buchenwald un certain nombre d'homosexuels, c'est-à-dire des hommes qui furent condamnés par les tribunaux allemands pour leur vice. Ces homosexuels étaient envoyés dans les camps de concentration et notamment à Buchenwald, mélangés avec les autres détenus.

Mr. DUBOST - Notamment avec les détenus, dits politiques, qui en réalité étaient des patriotes ?

Dr. BALACHOWSKY - Avec toutes sortes de détenus.

Mr. DUBOST - Tous étaient en contact avec les invertis allemands ?

Dr. BALACHOWSKY - Absolument. Ils se distinguaient par le port d'un triangle de couleur rose.

Mr. DUBOST - Le port de ce triangle constituait-il un usage bien établi, ou au contraire y a-t-il eu un grand désordre dans la classification ?

Dr. BALACHOWSKY - Au début, tout à fait au début, d'après ce que j'ai entendu dire, avant mon arrivée, il y avait de l'ordre dans les triangles, mais quand je suis arrivé à Buchenwald, à partir de janvier 1944, il régnait le plus grand désordre dans les triangles, et beaucoup

H5101 - 0027

de gens ne portaient pas de triangle du tout.

Mr. DUBOST - Ou encore portaient un triangle d'une autre catégorie que la leur ?

Dr. BALACHOWSKY - Absolument. C'est le cas notamment pour beaucoup de Français, des Français qui étaient envoyés à Buchenwald parce qu'ils étaient de droit commun ont fini par porter le triangle rouge des politiques.

Mr. DUBOST - Les "droit commun" allemands avaient un triangle de quelle couleur ?

Dr. BALACHOWSKY - Ils avaient un triangle vert.

Mr. DUBOST - N'ont-ils pas fini eux-même par avoir un triangle rouge ?

Dr. BALACHOWSKY - Non, car les "droit commun" allemands étaient plus priviligiés que les autres et portaient nettement le triangle vert.

Mr. DUBOST - Et dans les Kommandos ?

Le Président - Nous en avons déjà entendu parler ?

Mr. DUBOST - Il n'échappe pas au Tribunal que ces questions sont posées en réponse à d'autres questions posées par la défense ce matin, et qui tendaient à semer la confusion, non point dans l'esprit du Tribunal, mais dans l'esprit des témoins.

Dr. BALACHOWSKY - Je puis vous répéter que nous avions un mélange absolu de nationalités et un mélange absolu des catégories des détenus.

Le Président - C'est exactement ce que votre autre témoin a dit, tout était mélangé.

Mr. DUBOST - Je pense que la déclaration de ce second témoin éclairera définitivement le Tribunal, quelles que soient les tentatives faites par la Défense pour nous induire en erreur.
- (au témoin) - Avez-vous eu connaissance du sort des hommes tatoués ?

Dr. BALACHOWSKY - Parfaitement.

H5101 - 0028

Mr. DUBOST - Voulez-vous nous dire ce que vous en savez ?

Dr. BALACHOWSKY - Les peaux humaines tatoués étaient entreposées au bloc 2, qui s'appelait, à Buchenwald, la pathologie.

Mr. DUBOST - Y avait-il beaucoup de peaux humaines tatouées au bloc 2 ?

Dr. BALACHOWSKY - Il y avait toujours des peaux humaines tatouées au bloc 2, je ne peux pas dire s'il y en avait beaucoup parce qu'il en venait et il en repartait, d'ailleurs il n'y avait pas que des peaux humaines tatouées, il y avait des peaux humaines tannées tout simplement et qui n'étaient pas tatouées.

Mr. DUBOST - On avait donc écorché des humains ?

Dr. BALACHOWSKY - On avait prélevé la peau et on l'avait tannée.

Mr. DUBOST - Continuez votre témoignage sur ce point

Dr. BALACHOWSKY - J'ai vu des S.S. sortir du bloc 2, pathologie, avec des peaux tannées sous le bras. Je sais par mes camarades qui travaillaient au bloc 2 de la pathologie, qu'il y avait des commandes de peaux et ces peaux tannées étaient données en cadeau à certains gardes et à certains visiteurs qui s'en servaient pour relier certains livres.

Mr. DUBOST - On nous a dit que KOCH, qui était chef à cette époque là, avait été chatié pour cet usage.

Dr. BALACHOWSKY - Je n'étais pas témoin de l'affaire KOCH, qui s'est passée antérieurement à ma présence au camp.

Mr. DUBOST - Par conséquent, même après son départ, il y avait des peaux tatouées ou tannées ?

Dr. BALACHOWSKY - Il y avait des peaux tannées et tatouées en permanence, puisque quand les Américains ont libéré le camp, ils ont encore trouvé dans le camp du bloc 2 des peaux tatouées et tannées le 11 avril 1945.

H5101 - 0029

Mr. DUBOST - Où étaient tannées ces peaux ?

Dr. BALACHOWSKY - Ces peaux étaient tannées au bloc 2 et peut-être aussi dans les bâtiments du crématoire qui n'étaient pas très loin du bloc 2.

Mr. DUBOST - C'est donc, selon votre témoignage, un usage constant qui s'est poursuivi même après l'exécution de KOCH ?

Dr. BALACHOWSKY - Parfaitement. Cet usage s'est perpétué, je ne sais pas dans quelles proportions.

Mr. DUBOST - Avez-vous été témoin des visites faites au camp par des personnalités allemandes, et quelles étaient ces personnalités ?

Dr. BALACHOWSKY - Je peux vous répéter quelque chose à propos de Dora en ce qui concerne les visites.

Mr. DUBOST - Je vous demande pardon, il me reste une chose à vous demander au sujet des peaux. Etes-vous au courant de la condamnation de KOCH ?

Dr. BALACHOWSKY - Je suis au courant de la condamnation KOCH par les rumeurs et par les témoignages que j'ai pu entendre de la part de mes vieux camarades qui se trouvaient dans le camp, mais personnellement je n'ai pas été témoin de cette affaire.

Mr. DUBOST - Peu importe; il me suffit de savoir que même après sa condamnation, il y avait toujours des peaux tatouées et tannées.

Dr. BALACHOWSKY - Parfaitement.

Mr. DUBOST - Vous êtes formel ?

Dr. BALACHOWSKY - Parfaitement. Même après sa condamnation, on a continué à voir des peaux tatouées et tannées

Mr. DUBOST - Voulez-vous nous dire quelles visites étaient faites au camp par des personnalités allemandes, et quelles étaient ces personnalités ?

H5101 - 0030

Dr. BALACHOWSKY - Les contacts entre l'extérieur, c'est-à-dire les civils allemands et même les militaires allemands et l'intérieur du camp de concentration, s'établissaient ~~aussi bien~~ par la voie des départs et des permissions de certains détenus politiques, qui pouvaient obtenir de la part des SS. d'aller passer quelque temps dans leur famille; et inversement, il y avait des visites de la part de gens de la Wehrmacht, par exemple, à l'intérieur du camp. Au bloc 5o, nous avons eu la visite des aspirants de la Luftwaffe. Ces aspirants de la Luftwaffe, par conséquent de l'armée régulière allemande, ont passé à travers le camp et ont pu se rendre compte à peu près de tout ce qui s'y passait.

Mr. DUBOST - Que venaient-ils faire au bloc 5o ?

Dr. BALACHOWSKY - Ils venaient simplement visiter les installations, invités par le Sturmbanführer SCHULE. Nous avons eu plusieurs visites.

Mr. DUBOST - Quelles étaient ces installations ?

Dr. BALACHOWSKY - Installations pour la fabrication du vaccin, installations de laboratoires.

Mr. DUBOST - Merci.

Dr. BALACHOWSKY - Il y a eu ~~xxxxxxxx~~ aussi d'autres visites, notamment des infirmières allemandes de la Croix Rouge, qui ont visité ce bloc au mois d'octobre 1944.

Mr. DUBOST - Avez-vous su le nom de personnalités allemandes ayant visité le camp ?

Dr. BALACHOWSKY - Personnalités si l'on veut, notamment le Erbe Prinz zu Waldeck und Pyremont, qui était un Obergruppenführer des Waffen SS et le Polizeiführer pour Hesse et Thuringe, qui a visité le camp à plusieurs reprises, aussi bien le bloc 46 que le bloc 5o. Il s'intéressait beaucoup aux expériences.

Mr. DUBOST - Etes-vous au courant de l'attitude des internés quelques instants avant la libération du camp par les troupes américaines ?

H5101-0031

Dr. BALACHOWSKY - Les internés à l'intérieur du camp de Buchenwald se doutaient de la libération qui devait intervenir d'un moment à l'autre. Le 11 avril, au matin, il régnait un ordre parfait et une discipline exemplaire. On avait caché au prix d'extrêmes difficultés et dans le plus grand secret des armes, caisses de grenades et environ 25o fusils qui étaient répartis en deux groupes : un lot à l'hôpital d'environ 1oo fusils et un lot dans mon bloc 5o d'environ 15o fusils et des caisses de grenades. Dès que les Américains ont commencé à apparaitre au bas du camp de Buchenwald, le 11 avril 1945, à 3 heures de l'après-midi, les prisonniers politiques, groupés en formation, ont pris les armes et ont amené ou fusillé ceux qui résistaient de la plupart des gardes SS du camp. Ces gardes avaient beaucoup de mal à fuir, car ils emportaient des "Rücksack", chargés de butin c'est-à-dire d'objets volés, de vols accomplis aux dépens des prisonniers durant le temps pendant lequel ils ont gardé le camp.

Mr. DUBOST - Je vous remercie. Je n'ai plus de questions à poser au témoin.

Le Président - Le Ministère public russe a-t-il des questions à poser ? Le Ministère public anglais ? Le Ministère public des Etats-Unis ?

Les avocats de la défense veulent-ils poser des questions au témoin ?

Dr. KAUFMANN - Etes-vous spécialiste dans les questions de recherches ?

Dr. BALACHOWSKY - Oui, je suis spécialiste dans les questions de recherches.

Dr. KAUFMANN - Etait-ce votre avis que le traitement que l'on appliquait à ces gens-là n'avait pas de sens ?

Dr. BALACHOWSKY - Il n'avait pas de sens scientifique, il n'avait qu'un sens pratique, il permettait de vérifier la valeur de certaines fabrications.

H5101 - 0032

Dr. KAUFMANN - Vous pouvez peut-être vous faire une opinion étant donné que vous avez vous-même approché ces hommes. Avez-vous approché ces hommes ou non ?

Dr. BALACHOWSKY - J'ai approché ces gens de très près, puisque dans le bloc 5o, j'étais chargé d'une partie de cette fabrication de vaccin; par conséquent je me suis très bien rendu compte du type d'expérience que l'on faisait au bloc 46 et de la raison de ces expériences. Je me suis rendu compte également de la nullité presque complète des médecins SS et de la facilité avec laquelle nous avons pu saboter le vaccin de l'armée allemande.

Dr. KAUFMANN - Ce devait être terrible ce que l'on a fait à ces gens-là avant qu'ils ne meurent ?

Dr. BALACHOWSKY - Ces gens ont certainement terriblement souffert surtout dans le cas de certaines expériences.

Dr. KAUFMANN - Pouvez-vous nous confirmer celà de votre propre expérience ou bien l'avez-vous entendu dire ?

Dr. BALACHOWSKY - J'ai vu au bloc 5o toujours, des photographies prises au bloc 46 de brûlures au phosphore et il n'y avait pas besoin d'être médecin spécialiste pour se rendre compte de ce que des patients, dont les chairs ont été brûlées jusqu'à l'os, ont dû endurer.

Dr. KAUFMANN - Dans votre conscience, vous êtiez certainement révolté contre ces choses-là ?

Dr. BALACHOWSKY - Absolument.

Dr. KAUFMANN - Alors je vous demande comment vous avez pu donner suite aux ordres qui vous faisaient aider ces gens d'une façon quelconque ?

Dr. BALACHOWSKY - Oh, c'est très simple, quand je suis arrivé au camp de Buchenwald en déportation, je n'ai pas caché mes qualités, j'ai simplement dit que j'étais un "laborant", c'est-à-dire un homme qui est habitué aux techniques de laboratoire; n'ayant pas de spécialité définie, je fus envoyé à Dora où le régime SS m'a fait per-

H5101 – 0033

dre 3o kilos en deux mois et m'a conduit à une anémie...

Dr. KAUFMANN - Je parle uniquement de Buchenwald, je ne veux rien savoir de Dora. Je vous demande...

Dr. BALACHOWSKY - Ce sont les détenus de Buchenwald, par leurs relations à l'intérieur du camp, qui m'ont fait revenir au camp de Buchenwald. C'est Monsieur Julien CAIN, Français, directeur de la Bibliothèque nationale, qui a signalé ma présence à un détenu politique allemand, Walter KUMMILSCHEIN, qui était secrétaire au bloc 5o, et c'est lui qui a signalé la présence, sans que je le sache et sans que j'aie parlé, d'un spécialiste français à Dora. C'est la raison pour laquelle les SS. m'ont rappelé de Dora pour travailler au bloc 5o.

Dr. KAUFMANN - Je vous demande pardon de vous interrompre, mais je ne veux pas tirer les choses en longueur, je veux bien croire que tout ce que vous avez dit est vrai, à savoir la raison pour laquelle vous avez été à Dora et vous êtes revenu ensuite à Buchenwald, mais ma demande est différente. Je vous pose une question. Vous avez su que ces hommes étaient traités inhumainement. L'avez-vous su, oui ou non. Je vous demande de dire oui ou non.

Dr. BALACHOWSKY - Je réponds à la question.

Quand je suis arrivé au bloc 5o, j'ignorais tout, et du bloc 5o et des expériences. Ce n'est que par la suite quand j'ai été au bloc 5o, avec le temps et avec les relations que j'ai pu me faire dans le bloc, que j'ai pu connaitre les détails des expériences.

Dr. KAUFMANN - Et quand vous avez été au courant des détails des expériences, que vous en avez eu pleine connaissance, étant donné que vous étiez médecin, est-ce que votre conscience n'a pas eu une grande pitié de ces pauvres créatures ?

Dr. BALACHOWSKY - Ma pitié était très grande, mais il n'y avait pas à avoir pitié ou non, il fallait exécuter à la lettre les ordres qui vous étaient donnés, ou

H5101 - 0034

bien disparaître.

Dr. KAUFMANN - Bien. Vous dites en somme que si d'une façon quelconque vous n'aviez pas exécuté les ordres qui vous avaient été donnés, vous auriez été tué ?

Dr. BALACHOWSKY - Sans aucun doute. D'autre part mon travail consistait dans la fabrication du vaccin et jamais, pas plus qu'aucun autre détenu du bloc 5o, nous n'avons pénétré au bloc 46 pour assister directement à des expériences. Nous ne savons ce qui s'est passé concernant les expériences que par les fiches qui sortaient du bloc 46 et qui étaient officiellement enregistrées au bloc 5o.

Dr. KAUFMANN - Je crois qu'il n'y a pas de différence dans la conscience lorsque l'on voit la souffrance devant ses yeux, ou bien lorsqu'on en a connaissance d'une façon irréfutable, à savoir que dans ce même camp, il se passe des choses inhumaines et que des gens en meurent.

Une autre question.

Le Président - Quelle est la question que vous venez de poser ?

Dr. BALACHOWSKY - Pardon, je voudrais répondre à la dernière question.

Dr. KAUFMANN - Ce n'est pas une question.

Dr. BALACHOWSKY - Je voudrais répondre à cette observation.

Dr. KAUFMANN - Je n'ai pas besoin de votre réponse.

Dr. BALACHOWSKY - Je tiens à la donner.

Le Président - Répondez à la question si vous voulez.

Dr. BALACHOWSKY - La souffrance dans les camps était partout, elle n'était pas seulement dans les blocs d'expériences. Elle était dans les blocs de quarantaine, elle était chez tous les hommes qui tous les jours mourraient par centaines. La souffrance régnait partout dans les camps de concentration.

H5101 - 0035

Dr. KAUFMANN - Est-ce que l'on ne devait pas parler de ces expériences ? Y avait-il un ordre dans ce sens ?

Dr. BALACHOWSKY - En principe les expériences étaient absolument secrètes. Une indiscrétion sur les expériences pouvait entrainer la mort à tout instant. Je dois ajouter que nous étions très peu nombreux à connaître les détails des expériences.

Dr. KAUFMANN - Vous avez parlé des visites de ces camps. Vous avez dit que, par exemple, des infirmières de la Croix-Rouge y avaient été, qu'il y avait eu des membres de la Wehrmacht et également des prisonniers politiques. Je voudrais savoir si vous étiez irréfutablement présent lors de ces visites à l'intérieur du camp ?

Dr. BALACHOWSKY - J'étais absolument présent aux visites dont je parle à l'intérieur du camp.

Dr. KAUFMANN - Les visiteurs de ce camp ont-ils vu que l'on a donné, par exemple, des injections cardiaques ou ont-ils vu des morceaux de peau humaine qui étaient tannées ? Est-ce que ces gens étaient présents quand il y avait des mauvais traitements ?

Dr. BALACHOWSKY - Je ne peux pas répondre affirmativement à cette question car les visiteurs venaient à mon bloc, et je ne peux signaler que la présence des visiteurs qui sont passés dans mon bloc. Il fallait traverser presque entièrement le camp. Je ne sais pas où les visiteurs pouvaient aller, soit avant soit après la sortie de mon bloc.

Dr. KAUFMANN - L'un de vos camarades vous a dit, peut-être, que ces visiteurs avaient assisté à des excès de cette sorte ? Oui ou non ?

Dr. BALACHOWSKY - Je ne comprends pas la question. Voulez-vous la répéter, s'il vous plait ?

Dr. KAUFMANN - Est-ce que l'un de vos camarades vous a fait part du fait que les visiteurs du camp avaient assisté eux-mêmes à ce genre d'excès ?

Dr. BALACHOWSKY - Jamais je n'ai entendu dire que

H5101 – 0036

les visiteurs aient assisté aux expériences ou à ce genre d'excès. La seule chose que je puis dire, en ce qui concerne les peaux tannées, c'est que j'ai vu, de mes yeux, des SS, sous-officiers ou officiers, - je ne peux pas me rappeler exactement si c'étaient des officiers ou des sous-officiers -, sortir du bloc 2 avec des peaux tannées sous le bras; mais il s'agissait de SS, il ne s'agissait pas de visiteurs dans le camp.

Dr. KAUFMANN - Est-ce que ces visiteurs, et particulièrement les infirmières de la Croix-Rouge, ont su que ces expériences médicales n'avaient aucun but ou bien n'ont-ils vu au laboratoire que la préparation ou l'installation destinée à ces expériences ?

Dr. BALACHOWSKY - Je répète encore que ces visiteurs sont venus dans ma section de laboratoire, où ils ont vu ce qui se faisait, c'est-à-dire du remplissage stérile de flacons, mais je ne peux pas dire ce qu'ils ont vu après ou avant. Je sais seulement que ces visiteurs dont je parle, des aspirants de la Luftwaffe ou des visiteurs de la Croix-Rouge, ont visité toute l'installation du bloc. Ils ont certainement su, quand même, quelle était l'origine de cette fabrication et que des hommes pouvaient servir aux expériences, puisqu'il y avait des tableaux, des graphiques, qui indiquaient la marche des fabrications en partant des hommes; mais il pouvait s'agir de prélèvement de sang à la base venant de malades du typhus et non pas de malades auxquels on avait artificiellement inoculés le typhus.

Je crois sincèrement que ces visiteurs ignoraient dans l'ensemble les atrocités sous forme d'expériences qui se passaient au bloc 46, mais il est impossible, pour des visiteurs qui pénétraient dans le camp, de ne pas voir l'état lamentable, horrible, dans lequel se trouvait l'ensemble de la population des détenus du camp.

Dr. KAUFMANN - Savez-vous si les voyageurs, - je veux dire par là des détenus de passage dans le camp -, étaient au courant de votre situation dans le camp et s'

H5101 - 0037

ils pouvaient parler des conditions de vie à l'intérieur du camp ?

Dr. BALACHOWSKY - Tous les camps de concentration ont été au fond, de vastes camp de passage. La population s'y renouvelait constamment, passait d'un camp à l'autre, allait et revenait, par conséquent, il y avait toujours des figures nouvelles. Mais la plupart du temps, ces détenus étaient à part de nos camarades que nous connaissions avant la détention ou de nos autres camarades, et nous ignorions l'ensemble de la masse qui rentrait dans les camps ou qui en sortait.

Dr. KAUFMANN - Je ne me suis peut-être pas très bien expliqué. Voilà ce que je veux dire : ainsi que vous l'avez dit, il y avait des détenus politiques, qui venaient un certain temps et qui pouvaient quitter le camp quelquefois. Ces détenus savaient-ils ce qui se passait, les excès qui avaient lieu dans le camp ? S'ils le savaient, pouvaient-ils en parler dans le reste de l'Allemagne ?

Dr. BALACHOWSKY - Les détenus politiques, extrêmement peu nombreux et tous de nationalité allemande, qui ont pu avoir des permissions, étaient des détenus à qui les SS avaient confié des postes importants dans le camp, qui avaient 10 ans au moins d'incarcération dans le camp. C'est, par exemple, le cas de Karl, le kapo, le chef de bloc de la cantine du camp de Buchenwald, cantine des Waffen SS, qui avait la responsabilité de la cantine, et qui a eu 15 jours de permission pour passer dans sa famille, chez lui, dans la ville de Zeitz. Ce kapo de la cantine par conséquent était libre pendant ces 10 jours et a pu dire à sa famille tout ce qu'il avait à dire, mais j'ignore absolument quelle était sa conduite.

Ce que je peux dire, c'est que, évidemment il devait faire preuve de prudence. En tous les cas, les détenus qui avaient la permission de partir étaient de vieux détenus, comme je le répète, qui étaient au courant d'à peu près tout ce qui se passait dans le camp, y compris les expériences.

H5101 - 0038

Dr. KAUFMANN - Une dernière question encore : d'après les descriptions que vous m'avez faites, si ces gens, dans leur famille, avaient commis des indiscrétions, ne croyez-vous pas que ces indiscrétions auraient été suivies de la peine de mort ?

Dr. BALACHOWSKY - Il est évident que s'il y avait eu des indiscrétions de ce genre de la part de la famille ou, tout au moins, si ces indiscrétions étaient arrivées à la connaissance des SS (car des indiscrétions de ce genre peuvent se répéter entre gens que l'on connait), si ces indiscrétions avaient été sues par les Waffen SS, il est évident que ces détenus risquaient la peine de mort.

Dr. KAUFMANN - Je vous remerçis.

Le Président - Monsieur DUBOST ? Est-ce qu'un autre avocat veut poser des questions ?

Dr. BABEL - (avocat des SS et des SD)

Je prends position. On m'a dit que j'avais mauvaise presse. Je ne suis pas ici pour la bonne ou mauvaise opinion de la presse, mais pour faire mon devoir en qualité de défenseur. Je pense que ceci n'a rien à voir avec le procès, et que ma presse même n'a rien à voir là dedans.

Cette guerre m'a amené tellement de souffrances et de malheurs que je n'ai aucun désir de soutenir quelqu'un ayant pris part personnellement à ce malheur et au malheur de toute une génération et de tout un peuple. Je ne désire pas essayer de tirer d'affaire quelqu'un qui mérite un chatiment....

Le Président - Docteur BABEL....

Dr. BABEL - Je suis d'avis qu'un jugement équitable doit être rendu et que les accusés doivent être jugés. Est-ce que je peux encore dire quelque chose ?

Le Président - S'il vous plait, reprenez votre siège, ce n'est pas l'heure de faire un discours.

Dr. BABEL - Mais pourtant je proteste contre la

H5101 - 0039

réflexion qui m'a été faite par le représentant de l'accusation.

Le Président - Un moment, revenez.

Je ne sais pas ce que vous voulez dire. Ecoutez moi. Je ne comprends pas ce que vous voulez dire lorsque vous me dites que vous n'êtes pas protégé contre le Ministère public. Le Ministère public a fait appeler ce témoin et les avocats ont eu l'occasion de la contre-interroger. Je ne comprends pas votre protestation.

Dr. BABEL - Monsieur le Président, je ne suis pas au courant de la procédure des débats en Angleterre, en Amérique et en France, mais d'après le droit pénal allemand, il est d'usage si des reproches sont faits à un défenseur, que celui-ci puisse s'en justifier et qu'il s'adresse pour celà au Président. C'est pourquoi je m'attendais à ce que ce soit le cas ici. Puisque çà ne l'est pas, excusez-moi si j'ai heurté vos règles de procèdure, je n'étais pas au courant.

Le Président - Quelle accusation injuste mentionnez vous ?

Dr. BABEL - Le représentant del'accusation m'a dit que j'avais posé des questions de façon à troubler le témoin. En ce qui me concerne personnellement, je ne parle pas des autres avocats, la défense s'est trouvée atteinte par là.

Le Président - Je crains de ne pas comprendre ce que vous voulez dire.

Dr. BABEL - Monsieur le Président, je regrette beaucoup, mais je crois que je ne puis pas vous convaincre. La mentalité allemande n'est sans doute pas de votre ressort, dans ce cas là. Chez nous c'est tout différent de chez vous. Je n'ai pas du tout voulu vous offenser, Monsieur le Président. Je voulais simplement prouver que ce reproche était tout à fait injustifié.

Le Président - Docteur BABEL, je comprends que l'

H5101 – 0040

Avocat général vous a dit quelque chose. Que vous a-t-il dit ?

Dr. BABEL - L'Avocat général a dit que par les questions que j'avais posées, j'avais essayé de troubler le témoin et, en conséquence, il a dit que je faisais quelque chose d'incorrect. Je ne suis pas là pour amener du trouble dans l'esprit du témoin, mais au contraire pour aider le Tribunal à faire ressortir la vérité. On ne peut pas faire une chose pareille en amenant du trouble dans l'esprit du témoin.

Le Président - Je comprends maintenant; je ne pense pas que l'Avocat général ait voulu accuser votre conduite. Si c'est tout ce que vous voulez dire, je comprends très bien votre but.

Avez-vous l'intention de poser des questions à ce témoin ?

Dr. BABEL - Oui, je vais poser une question.
- (au témoin) - Vous avez dit que dans le camp 46, ou 56 l'un des deux - on avait apporté dans ce bloc 50 fusils.

Dr. BALACHOWSKY - C'est nous, les détenus, qui les avions cachés.

Dr. BABEL - Dans quel but ?

Dr. BALACHOWSKY - Dans le but de vendre notre peau au dernier moment. J'ai dit que nous avions cachés ces fusils dans le but de vendre notre peau, c'est-à-dire de nous défendre jusqu'à notre mort au lieu d'être exterminés comme l'ont été la plupart de nos camarades dans les camps, par le lance-flammes ou la mitrailleuse. Dans ce cas, nous nous serions défendus avec les fusils que nous avions cachés.

Dr. BABEL - Vous disiez-: nous, les détenus ?

Dr. BALACHOWSKY - Les détenus à l'intérieur du camp.

Dr. BABEL - Quels étaient les détenus ?

Dr. BALACHOWSKY - Nous, les politiques.

H5101 - 0041

Dr. BABEL - Est-ce qu'il y avait des Allemands ?

Dr. BALACHOWSKY - Il y avait toutes les nationalités Car il y avait dans le camp, ce que les SS ignoraient, une organisation internationale et secrète de défense avec des bataillons de choc.

Dr. BABEL - En somme, les détenus allemands aussi vous ont aidés dans cette affaire ?

Dr. BALACHOWSKY - Les détenus allemands faisaient partie également de ces bataillons de choc, des détenus politiques allemands et notamment de vieux communistes allemands qui avaient 10 ans d'incarcération et qui ont été d'excellents éléments dans les derniers moments du camp.

Dr. BABEL - Oui, c'est ce que je voulais savoir. En somme, à l'exception de ceux qui étaient marqués en vert, vous vous êtes mis d'accord avec vos co-détenus même s'ils étaient allemands, et vous vous êtes bien entendus ensemble, vous avez tenté quelque chose avec eux.

Dr. BALACHOWSKY - La question des "verts" ne s'est pas posée, car les SS ont évacué les verts avec eux dans les derniers jours qui ont précédé la libération du camp. Ils les ont presque tous exterminés. En tout cas, ils ont quitté le camp et nous ne savons pas ce qu'ils sont devenus. Sans doute s'en cache-t-il encore des éléments parmi la population allemande.

Dr. BABEL - Ma question ne concernait pas les verts mais davantage les détenus politiques allemands.

Dr. BALACHOWSKY - Les détenus politiques allemands français, russes, hollandais, belges, luxembourgeois ont formé à l'intérieur du camp des bataillons de choc secrets qui ont pris les armes à la dernière minute et collaboré à la libération du camp. Ces armes étaient cachées, elles venaient des usines de fabrication d'armes de Guslow qui se trouvait à proximité du camp. Ces armes étaient volées par les travailleurs qui travaillaient à cette usine qui chaque jour rapportaient, soit une crosse cachée dans

H5101 - 0042

leurs vêtements, soit un canon de fusil, soit une culasse et secrètement, avec d'immenses difficultés, on a remonté ces fusils complètement, avec les différentes pièces, puis caché ces fusils. Ce sont ces fusils qui nous ont servi dans les derniers jours de la vie du camp.

Dr. BABEL - Je vous remerçie. Je n'ai plus de questions à poser.

Le Président - Est-ce qu'un autre avocat allemand veut poser des questions ? Avez-vous des questions, Monsieur DUBOST ?

Mr. DUBOST - Je n'ai plus de questions, Monsieur le Président.

Le Président - Le témoin peut se retirer.

- (on fait sortir le témoin) -

Mr. DUBOST - Ces deux jours de témoignages nous dispenseront de poursuivre plus longuement nos lectures puisqu'il semble établi, aux yeux du Tribunal, que dans tous les camps, les excès, les sévices, les crimes dont la description vous a été faite par nos témoins se sont identiquement répétés et ont ainsi témoigné d'une volonté supérieure prenant son origine au sein même du Gouvernement, volonté systématique d'extermination et de terreur, dont l'Europe entière, l'Europe occupée dans sa totalité, a souffert.

Nous nous contenterons par conséquent de déposer rapidement ces documents que nous avons rassemblés, sans vous en donner autrement lecture, en nous contentant d'un très brève analyse lorsqu'ils seront susceptibles de vous apporter...

Le Président - Vous comprendrez que le Tribunal est satisfait des preuves qu'il a entendues jusqu'à présent. Mais, naturellement, il s'attend à entendre des preuves de la part des accusés et, naturellement, il suspendra son jugement jusqu'à ce qu'il ait entendu ces preuves. Comme je le signalais hier, je crois que, selon l'article 24 E de la Charte, vous aurez l'occasion de demander au Tribunal

H5101 - 0043

des preuves supplémentaires selon ce que les accusés vous diront. Le Tribunal n'a pas d'avis précis, il attend d'écouter les accusés.

Mr. DUBOST - J'entends bien, Monsieur le Président, mais je pense que les témoignages que nous vous avons apportés, les preuves testimoniales que nous vous avons présentées pendant ces deux jours constituent l'une des pièces essentielles de notre accusation; aussi, cela nous permettra d'abréger la présentation de nos documents. Nous nous contenterons de les présenter par analyse ou par de très brefs extraits.

Nous en étions restés à la description des transports, des conditions dans lesquelles ils étaient faits, au moment où nous avons commencé à faire entendre nos témoins. Dans le b ut d'établir quels sont, parmi les accusés, ceux qui sont spécialement responsables de ces transports, je dépose sous le N° 335, le document UK 56, signé de JODL et ordonnant de déporter des juifs du Danemark. C'est dans le premier livre de documents.

Le Président - Sur la déportation ?

Mr. DUBOST - C'est celà, sur la déportation.

Le Président - Quand donc ces livres ont-ils été remis ?

Mr. DUBOST - Ces livres ont été remis samedi, Monsieur le Président. - Je continue l'exposé d'une question qui a été interrompue samedi à la suspension d'audience à 17 heures. - Ce document UK 56 est un télégramme transmis en clair, avec la mention "Document secret".

" La déportation des Juifs doit être entreprise
"par le Reichsführer SS qui, pour ce fait, enver-
" ra deux bataillons au Danemark.
"
" Pour autorisation :
" signé : JODL "

Il y a ici une exécution d'un acte politique par un organisme militaire, ou du moins par un chef appartenant à un organisme militaire : le Grand Etat-Major allemand. Ce document atteint donc à la fois Jodl et le Grand

H5101 - 0044

Etat-Major.

Nous avons déposé sous le N° 324 BF, dans le courant de l'audience de samedi après-midi, un extrait du rapport du Gouvernement hollandais. Le Tribunal trouvera dans ce rapport les renseignements concernant la déportation des juifs hollandais détenus à Westerborck.

" Tous les juifs Hollandais dont les Allemands s'
" emparaient étaient rassemblés au camp de Wester-
" borck.
"
" 3.- Peu à peu, tous les internés de Westerborck
" furent déportés en Pologne..."

Les conséquences de ces transports faits dans des conditions qui ont été décrites par des témoins, ont-elles besoin d'être rappelées ? Alors que l'on ouvrait les wagons, on sortait d'abord de nombreux cadavres pour découvrir derrière eux quelques survivants.

Dans le document français 115, qui est le rapport du Professeur RICHET, celui-ci répète ce que nous ont dit les témoins: les déportés étaient de 75 à 12o par wagons. Dans chaque transport mouraient des hommes. Le fait est constant à Buchenwald, où 25 % des hommes au moins avaient succombé pendant le trajet de Compiègne pour un voyage de 6o heures en moyenne. Ce témoignage concorde avec celui de Madame Vaillant COUTURIER et avec celui du Professeur DUPONT.

Des transports effroyablement célèbres sont ceux qui furent faits vers Dachau pendant le mois d'Août et le mois de septembre 1944. De nombreux convois partis de France, généralement des camps de Bretagne, arrivèrent dan ce camp avec 4 à 5oo morts sur près de 2.ooo hommes par train. La première page du document F.14o indique - et je la cite pour ne plus avoir à y revenir, dans le 4° paragraphe qui a trait à Auschwitz :

" Il est mort environ 7 millions de personnes dans
" ce camp."

Ce document indique que dans le convoi du 2 juillet 1944, parti de Compiègne, des scènes de folies et des rixes se produisirent entre détenus et que plus de 6oo moururen entre Compiègne et Dachau. C'est de ce convoi qu'il

H5101 - 0045

était question dans le document suivant ~~R. 85 R.~~, que nous déposons sous le numéro RF 337 et qui indique dans le procès-verbal du Docteur LOUVIERS à Reims, le 12 février 1945, que ces détenus, dès leur passage à Reims, étaient déjà à moitié morts de soif. "8 moribonds, dont un religieux, sont extraits déjà à Reims de ces wagons."

Ce convoi devait aller jusqu'à Dachau, et à quelques kilomètres de Compiègne, il y a déjà de nombreux morts dans chaque wagon.

Le document RF. 331, page 21, multiplie les exemples des conditions abominables dans lesquelles nos compatriotes furent transportés de France en Allemagne. (page 21, tout en haut de la page) :

" En gare de Brême, l'eau nous a été refusée par
" la Croix-Rouge allemande.
"
" Nous étions morts de soif. A Breslau les détenus
" ont à nouveau supplié les infirmières de la Croix-
" Rouge allemande de nous donner un peu d'eau. Elles
" sont restées insensibles à nos supplications...."

Pour empêcher les évasions, au mépris de tous les sentiments de pudeur les plus naturels et les plus élémentaires, on obligeait les déportés, dans de nombreux convois, à se dépouiller de tous leurs vêtements; ainsi voyagèrent-ils pendant de nombreuses heures, tout nus, de France en Allemagne. Un témoignage en est donné par le document officiel déjà déposé sous le numéro RF 301 :

" L'un des moyens employés pour empêcher les évn-
" sions, ou en représailles de celles-ci, fut de faire
" déshabiller complètement les détenus."

Et l'auteur du rapport ajoute :

" Cette sanction avait aussi pour but la dégrada-
" tion morale de l'individu."

Les témoignages les plus modérés rapportent que cet entassement d'hommes nus, ayant à peine la place de respirer, était une vision horrible.

Lorsque des évasions, malgré ces précautions, avaient lieu, on prenait des otages dans des wagons et on les fusillait. Le témoignage en est fourni par le même document : 5 déportés furent exécutés...

" C'est ainsi que furent enterrés près de Montmoren-
" cy, 5 déportés du train du 15 août 1944 et que 5

H5101 - 0046

" autres de ce même train furent exécutés à coups
" de pistolet par des gendarmes allemands et des
" officiers de la Wehrmacht à Domrémy."

Est-il nécessaire d'ajouter à cette citation celle de l'autre document que nous vous avons déjà soumis sous le N° RF 321 ?:

" Quelques jeunes gens furent choisis à la hâte.
" A leur arrivée dans la tranchée, chaque gendarme s'
" empara d'un détenu, le plaqua contre la paroi de
" la tranchée, et lui tira un coup de pistolet dans
" la nuque."

C'est aux mêmes règles qu'obéirent les déportations au Danemark. Les juifs danois furent particulièrement frappés. Un certain nombre d'entre eux, alertés à temps, purent s'enfuir en Suède, aidés par les patriotes danois. Malheureusement, 8 à 9.000 personnes furent appréhendées par les Allemands et déportées. On estime que 475 d'entre eux furent transportés par bateaux et camions, dans des conditions inhumaines, en Bohême et Moravie à Theresienstatt. Ceci résulte du document danois déposé sous le n° ~~n° 666.~~ RF 338.

Pour ce pays, il est nécessaire de porter à la connaissance du Tribunal la déportation des garde-frontières:

" Dans la plupart des endroits, les policiers furent
" renvoyés aussitôt après avoir été désarmés. Seule-
" ment à Copenhague et dans les grandes villes de
" province, ils furent retenus et, partie par bateau,
" partie par camion de marchandises, emmenés vers
" le Sud de l'Allemagne."
"
" Les policiers furent amenés au camp de concentra-
" tion de Buchenwald. Ils furent logés là dans des
" conditions sanitaires indescriptibles. Une très
" grande proportion tombèrent malades. Environ 100
" policiers et garde-frontières moururent et plusieurs
" portent encore des traces de leur séjour."

Au terme ~~xx~~, tous les citoyens des pays soumis de l'Ouest ~~et~~ de l'Europe se retrouveront, en compagnie d'ailleurs de leurs camarades d'infortune de l'Est, dans les camps de concentration de l'Allemagne. Ces camps constituent un moyen de réalisation de la politique d'extermination que poursuit l'Allemagne depuis la prise du pouvoir par les nationaux-socialistes. Cette politique d'extermination tend, nous le savons par les propos d'HITLER, à in-

H5101 - 0047

taller en Europe 25o millions d'Allemands sur les territoires voisins de l'Allemagne qui constituent l'espace vital de l'Allemagne.

La police, l'Armée allemande n'osent plus fusiller leurs otages, ni l'une ni l'autre ne leur font cependant grâce. On les transporte, à un rythme de plus en plus accéléré depuis 1943, dans les camps de concentration allemands où tout est mis en oeuvre pour qu'ils disparaissent, depuis le travail exténuant jusqu'à la chambre à gaz.

Les recensement auxquels nous avons procédés en France permettent d'affirmer qu'il y eut plus de 25o.ooo déportés en France; 35.ooo seulement sont rentrés. Le document ~~497~~ déposé sous le numéro RF 339 indique que sur les 6oo.ooo arrestations auxquelles les Allemands ont procédé en France, 35o.ooo furent faites en vue d'un internement en France ou en Allemagne.

" Nombre total des déportés : 25o.ooo

" Nombre des déportés rentrés : 35.ooo"

Page suivante, quelques noms des personnalités françaises déportées :

" Préfets :

" Messieurs BUSSIERES, BONNEFOY, disparus.

" Généraux :

" de LESTRAING, exécuté à Dachau.

" JOB, exécuté à Auschwitz.

" FRERE, mort au Struthof.

" BARDI de FOURTOU, mort à Neuengamme.

" Colonel Roger MASSE, mort à Auschwitz.

" Hauts fonctionnaires :

" Marquis de MOUSTIER, mort à Neuengamme

" BOULOCHE, inspecteur général des Ponts et Chaussées

" mort à Buchenwald,

" sa femme morte à Ravensbruck, un de ses fils mort

" en déportation, son autre fils seul revenu de

" Flossenburg.

" Jean DEVEZE, ingénieur des Ponts et Chaussées, dis-

" paru à Nordhausen

H5101 - 0048

" Pierre BLOCK, ingénieur des Ponts et Chaussées,
" mort à Auschwitz,
" Madame GETTING, fondatrice du Service social en
" France, disparue à Auschwitz,
" Parmi les Universitaires, les plus grands noms
" français, tel que Henri MASPERO, professeur au
" collège de France, mort à Buchenwald;
" Georges BRUHAT, directeur de l'Ecole normale su-
" périeure, mort à Oranienburg.
" Professeur VIEILLE, mort à Buchenwald...."

Il n'est pas possible de citer tous les intellectuels français exterminés par la fureur allemande. Parmi les médecins, nous devons cependant signaler la disparition du Directeur de l'Hôpital Rotschild et du Professeur FLORENCE, assassinés, l'un à Auschwitz et l'autre à Neuengamme.

En ce qui concerne la Hollande, 11o.ooo citoyens de religion israélite ont été arrêtés; ~~de religion israëlite,~~ 5.ooo seulement sont revenus.

16.ooo patriotes ont été arrêtés, 6.ooo seulement sont revenus. Au total, sur 126.ooo déportés, 11.ooo rapatriés après la libération.

En Belgique, 197.15o déportés, à l'exclusion des prisonniers de guerre. En y comprenant les prisonniers de guerre : 25o.ooo.

Au Luxembourg, 7.ooo déportés, plus de 7oo juifs. 4.ooo Luxembourgeois; sur ces 4.ooo, 5oo sont morts.

Ce sont les documents ~~F. 661, F. 231, F. 659~~ RF RF RF que nous déposons sous les numéros : 343, 341, 342.

Au Danemark (~~F. 666~~ RF338, déjà déposé, page 3) : 6.1o4 Danois furent internés, 583 moururent.

Il y eut des camps en Allemagne et hors d'Allemagne. La plupart des camps servirent simplement au triage des prisonniers et je vous en ai entretenu déjà. Cependant, certains fonctionnèrent, comme ceux d'Allemagne; parmi eux, il convient de signaler Westerborck en Hollande, qui fait l'objet du document ~~F. 222~~ déjà déposé sous le RF N° 324, rapport officiel du Gouvernement hollandais. Le

H5101 - 0049

camp de Amersfort, toujours en Hollande, fait l'objet du document ~~477, il~~ qui sera déposé sous le N° RF 344.

Ce que nous savons déjà par les témoignages directs du régime des camps d'internement nazis nous dispensera de vous donner lecture entière de ce rapport qui, au demeurant, est assez volumineux et qui n'apporte pas de renseignements nouveaux notables sur le régime de ces camps.

Il y a aussi le camp de Vught, en Hollande; puis en Norvège le camp de Grini, Falstatt, celui d'Expeteneu et celui de Sipsizen, qui font l'objet d'une description fournie par le Gouvernement norvégien dans le document RF 94.

Les camps, comme d'ailleurs les camps hors d'Allemagne qui n'étaient pas seulement des camps de passage, doivent être divisés en 3 catégories, aux termes mêmes des instructions allemandes qui sont tombées en notre possession. (document 1063-PS que nous déposons sous le N° RF. 345) Nous lisons :

" Le Reichsführer SS et le chef de la Police du
" Reich allemand a donné son accord relatif au clas-
" sement par catégorie des camps de concentration
" suivant la personnalité du détenu et le degré de
" danger qu'il représente pour l'Etat. Par consé-
" quent, les camps de concentration ont été placés
" dans les 3 catégories suivantes :
" - catégorie 1 - pour les détenus coupables
" de délits mineurs;
" - catégorie 1 a - pour les détenus agés et
" ceux dont la santé ne permet le travail que sous
" certaines conditions;
" - catégorie 2 - pour les détenus plus lour-
" dement chargés, mais toutefois encore suscepti-
" bles de rééducation;
" - catégorie 3 - pour tous les détenus dont
" les charges sont particulièrement lourdes."

A la date du 2 janvier 1941, date de ce document, l'administration allemande, en répartissant les camps en 3 catégories, donne l'énumération, dans chacune des catégories, des principaux camps allemands. Il ne parait inutile de revenir sur la répartition géographique de ces camps à l'intérieur de l'Allemagne, puisqu'aussi bien mes collègues américains ont présenté un exposé complet de la question avec carte géographique à l'appui. L'

H5101 – 0050

organisation et le fonctionnement de ces camps sont réglés de façon à atteindre un double but : le premier aux termes du document ~~[illegible]~~ déposé sous le N° RF 346, a pour but de suppléer à l'absence de main-d'oeuvre en obtenant le maximum de rendement avec le minimum de frais.

Pour des raisons importantes d'ordre militaire - ceci est à la date du 17 décembre 1942 et coincide avec des difficultés rencontrées au cours de la campagne de Russie pour des difficultés importantes d'ordre militaire qui ne peuvent pas être précisées, le Reichsführer SS et le chef de la Police allemande a ordonné le 14 décembre 1942 que, jusqu'à la fin janvier 43 au plus tard, 35.000 détenus au moins, aptes au travail, doivent être envoyés dans des camps de concentration :

" Pour atteindre ce nombre, les mesures suivantes
" s'imposent :
" 1) a dater de ce jour jusqu'au 11 novembre 1943
" tous les travailleurs originaires des pays de l'
" Est et tous les travailleurs de race étrangère qui
" se seront enfuis ou qui auront rompu leur contrat,
" ~~n'appartenant pas à des états amis ou neutres~~, de-
" vront être internés par les voies les plus rapides "
quand ils n'appartiennent pas à des états amis ou neutres

Internement arbitraire en vue de recueillir aux moindres frais possibles, le maximum d'une main-d'oeuvre qui est déjà déportée en Allemagne, mais qu'il faut payer parce qu'elle est sous le régime des contrats de travail.

L'organisation de ces camps tend encore à exterminer toutes les forces mortes, toutes celles qui ne peuvent plus être exploitées par l'industrie allemande et qui, en général, pourraient entraver l'expansion nazie. Un témoignage irrévocable est fourni par le document R. 91, page 20 et 21 du deuxième livre de documents, déposé sous le N° RF. 347) le télégramme de l'Etat-Major du Reichsführer SS reçu à 2 h.10, le 16 décembre 1942 de Berlin :

" Ayant trait à l'augmentation du nombre des tra-
" vailleurs transférés au camp de concentration, ce
" qui devait être terminé pour le 30 janvier 1943, on
" peut procéder de la façon suivante en ce qui concer
" ne les Juifs :
" 1.- Nombre total, 45.000 juifs
" 2.- Début de transport janvier 1943, fin du trans-
" port 31 janvier 1943

H5101 - 0051

" 3.- (c'est la partie la plus importante du
" document)" les 45.000 juifs se composeront de
" 30.000 juifs provenant du district de Bialystock,
" 10.000 juifs provenant du ghetto de Terezienstatt
" dont 5.000 sont des juifs capables de travailler
" et qui, jusqu'à présent furent utilisés pour les
" petits travaux du ghetto, ainsi que 5.000 juifs
" qui sont en général incapables de travailler,
" pouvant comprendre des Juifs au-dessus de 60 ans;
"
" Afin de profiter de l'occasion de réduire le
" nombre des internés, qui se monte maintenant à
" 48.000, ce qui est excessif pour constituer le
" ghetto, je demande des pouvoirs spéciaux pour m'
" occuper de celà."

Tout à fait à la fin de ce paragraphe :

" Le nombre 45.000 comprend les invalides (appen-
" dice, vieux juifs et enfants y compris). Au moy-
" en d'un système rationnel, le triage des arrivants
" à Auschwitz devrait fournir au moins de 10 à
" 15.000 personnes capables de travailler."

Ceci est souligné dans le texte. Et voici un document officiel qui corrobore le témoignage de Madame Vaillant COUTURIER, parmi les nombreux autres témoignages sur la même question, aux termes duquel les sélections systématiques étaient faites dans chaque convoi arrivant à Auschwitz et cela, non pas par la seule volonté du chef de camp d'Auschwitz, mais en conséquence d'ordres supérieurs émanant du Gouvernement du Reich.

Si le Tribunal le permet, mon exposé sera interrompu là ce soir et reprendra demain sur le problème de l'utilisation de cette main-d'oeuvre que je m'efforcerai de traiter aussi rapidement que possible, compte tenu des témoignages que nous avons reçus.

Fin de l'Audience